

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	15 février 2019
--------------------------	-----------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	27
N° identifiant	2019-0099

Titre	Budget Assainissement - Accord de médiation entre la Société Civile Immobilière (SCI) de la Demi-Lune et Grand Poitiers Communauté urbaine concernant la problématique pluviale sur le secteur de la rue de la Demi-Lune à Poitiers
-------	---

Rapporteur(s)	M. Gérard SOL
Date de la convocation	21/01/2019

--	--

Président de séance	M. Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	Messieurs François BLANCHARD et Édouard ROBLOT

PJ.	Protocole Annexe
-----	---------------------

Membres en exercice	91
Quorum	

--	--

Présents	63
	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Gérard SOL Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLÉ - M. Dominique BROCAS - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Yves JEAN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Olivier KIRCH - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - Mme Marie-Christine MARCINIAK - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - M. Edouard ROBLOT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires M. Christian GIRARD le conseiller communautaire suppléant
Présents	63
	M. Alain CLAEYS - Président M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGÈRES - M. Francis CHALARD - M. Dominique CLÉMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Claude EIDELSTEIN - M. Michel FRANÇOIS - Mme Anne GÉRARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - M. Gérard SOL Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Gérald BLANCHARD - M. François BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - Mme Coralie BREUILLÉ - M. Dominique BROCAS - M. Olivier BROSSARD - M. Christophe CHAPPET - Mme Jacqueline DAIGRE - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUÉRINEAU - M. Yves JEAN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Olivier KIRCH - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - Mme Marie-Christine MARCINIAK - Mme Francette MORCEAU - M. Bernard PERRIN - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Christian RICHARD - M. Edouard ROBLOT - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - M. Daniel SIRAUT - Mme Peggy TOMASINI les conseillers communautaires M. Christian GIRARD le conseiller communautaire suppléant

Absents	18
	M. Philippe BROTTIER - Mme Corine SAUVAGE - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Joël BIZARD - M. Patrick BOUFFARD - Mme Ghislaine BRINGER - M. Jacky CHAUVIN - M. Dominique ÉLOY - Mme Catherine FORESTIER - M. Jean-François JOLIVET - M. Serge LEBOND - M. Philippe PALISSE - M. Nicolas REVEILLAULT - Mme Véronique ROCHAIS-CHEMINÉE - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Michel SAUMONNEAU - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires

Mandats	10	Mandants	Mandataires
		M. Jean-Louis CHARDONNEAU	Mme Marie-Christine MARCINIAK
		M. Jean-Marie COMPTE	Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX
		Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT	Mme Jacqueline DAIGRE
		M. Gérard DELIS	M. Gérard HERBERT
		Mme Michèle FAURY-CHARTIER	Mme Francette MORCEAU
		M. Abderrazak HALLOUMI	Mme Jacqueline GAUBERT
		M. Jean-Luc MAERTEN	M. Maguy LUMINEAU
		Mme Patricia PERSICO	M. Christian PETIT
		Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT	M. Patrick CORONAS
		Mme Laurence VALLOIS-ROUET	Mme Peggy TOMASINI

Observations	L'ordre de passage est : la 2, la 1, la 3 à 37, et la 39 à 40. La 38 est retirée.
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	07-Commission eau et assainissement
Service référent	Direction Générale Transition énergétique Direction Eau - Assainissement

La Société Civile Immobilière (SCI) de la Demi-Lune est propriétaire d'un ensemble immobilier comportant trois locaux loués dans le cadre de baux commerciaux, situé dans un point bas de la zone industrielle du même nom à Poitiers.

Les locaux ayant été inondés à plusieurs reprises en raison du ruissellement des eaux de pluie, une expertise judiciaire a eu lieu en 2015 pour déterminer les causes précises des désordres et proposer des solutions techniques.

L'expert a conclu en la nécessité d'améliorer la gestion de l'eau de pluie sur ce secteur, soit en augmentant le diamètre de la canalisation d'eaux pluviales de la rue de la Demi-Lune, soit en créant des bassins d'étalement sur le secteur.

Sur la base du rapport d'expertise, la SCI de la Demi-Lune a obtenu devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux la condamnation de Grand Poitiers Communauté d'agglomération à verser une indemnité de 24 071,24 € en réparation des différents dommages, par un arrêt en date du 14 mars 2017.

Dans une seconde procédure contentieuse engagée en mai 2018, la SCI de la Demi-Lune a demandé au Tribunal Administratif de condamner Grand Poitiers Communauté urbaine à mettre en œuvre les conclusions de l'expert, le cas échéant sous astreinte.

C'est dans le cadre de cette instance que les parties ont décidé d'un commun accord de recourir à la médiation afin de tenter de trouver une solution amiable au litige.

Deux réunions ont ainsi eu lieu les 15 octobre et 14 décembre 2018, sous l'égide des médiateurs nommés par le Tribunal Administratif et en présence de l'ensemble des parties. Un couple de riverains concernés par le même risque d'inondation a également participé à la médiation.

A l'issue de ces deux réunions, un accord de médiation a pu être trouvé, dans les conditions prévues en annexe de la présente délibération. Schématiquement, Grand Poitiers s'engage à réaliser les travaux permettant de mieux canaliser et retenir les eaux de pluie en amont, en échange de quoi les requérants se désistent de leur action contentieuse.

Le montant des travaux à réaliser est estimé à 250 000,00 €.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **de donner votre accord sur le contenu du protocole d'accord à intervenir**
- **d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer la dépense correspondante, à l'opération 1727 « Eaux pluviales », article 2315 du budget Assainissement**

POUR	71	
CONTRE	0	
Abstention	2	M. Jacques ARFEUILLÈRE, Mme Christiane FRAYSSE
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	22 février 2019
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	28 février 2019
Date de réception en préfecture	21 février 2019
Identifiant de télétransmission	086-200069854-20190215- lmc198970-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	1.5
Nomenclature Préfecture	Transactions /protocole d accord transactionnel

**ACCORD DE MEDIATION
ENTRE
GRAND POITIERS & LA SCI DE LA DEMI LUNE
en présence des consorts CAMUS**

Par ordonnance du 1er août 2018, le Tribunal administratif de Poitiers a ordonné une médiation entre la SCI de la Demi-Lune et Grand Poitiers, pour leur permettre de mettre fin à leur différend, enregistré sous le numéro de rôle 1801161.

Après consultation de leurs conseils respectifs, Me Xavier DELAVALLADE et Me Xavier HEYMANS, les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 :

Grand Poitiers s'engage avant le 30 juin 2019 à réaliser les travaux de déconnexion des eaux de la rue de Pouzioux (annexe page 20-21, § « rue de Pouzioux »).

Article 2 :

Grand Poitiers s'engage avant le 30 juin 2019 à créer une grille à l'entrée du Parcibus côté rue du Plateau des Glières (injection des eaux pluviales vers le réseau de la rue des Glières) .

Article 3 :

La SCI de la Demi Lune et les Consorts CAMUS acceptent l'ensemble des principes de solutions techniques proposées par Grand Poitiers (cf. document annexé).

Article 4 :

La réalisation des travaux proposés par Grand Poitiers, visés à l'article 3 et autres que ceux énoncés aux articles 1 et 2, est subordonnée à la levée des conditions suspensives suivantes :

- obtention de l'accord des tiers nécessaire à la réalisation des travaux
- obtention des autorisations administratives requises pour la réalisation des travaux
- vote du budget nécessaire à la réalisation des travaux

Article 5 :

Les conditions suspensives devront être réalisées au plus tard le 30 juin 2019, sauf possibilité pour la SCI de la Demi Lune de prolonger ce délai.

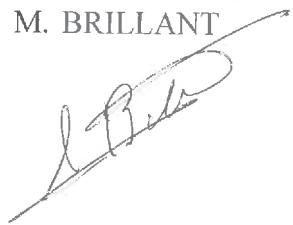
Les travaux visés à l'article 3 devront quant à eux être réalisés au plus tard le 31 décembre 2020.

Article 6 :

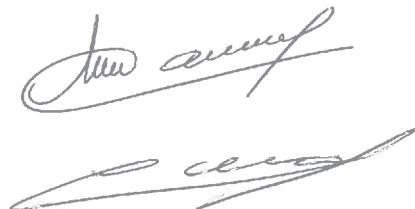
En contrepartie de ce qui précède, la SCI de la Demi Lune s'engage à se désister purement et simplement de son instance enrôlée sous le n° 1801161 au plus tard le 30 juin 2019, sauf prorogation, et Grand Poitiers renonce à toute demande de frais irrépétibles au titre de l'article L. 761-1 du Code de Justice Administrative.

Fait à Poitiers,
en 3 exemplaires

Pour la SCI de la Demi-Lune
M. BRILLANT



Pour les Consorts CAMUS



Pour Grand Poitiers
le Président

Réunion de médiation

14 décembre 2018

Problématique pluviale

Quartier de la demi-Lune

POITIERS

GRAND POITIERS
Communauté urbaine

Contour du bassin versant : Environ 15 ha

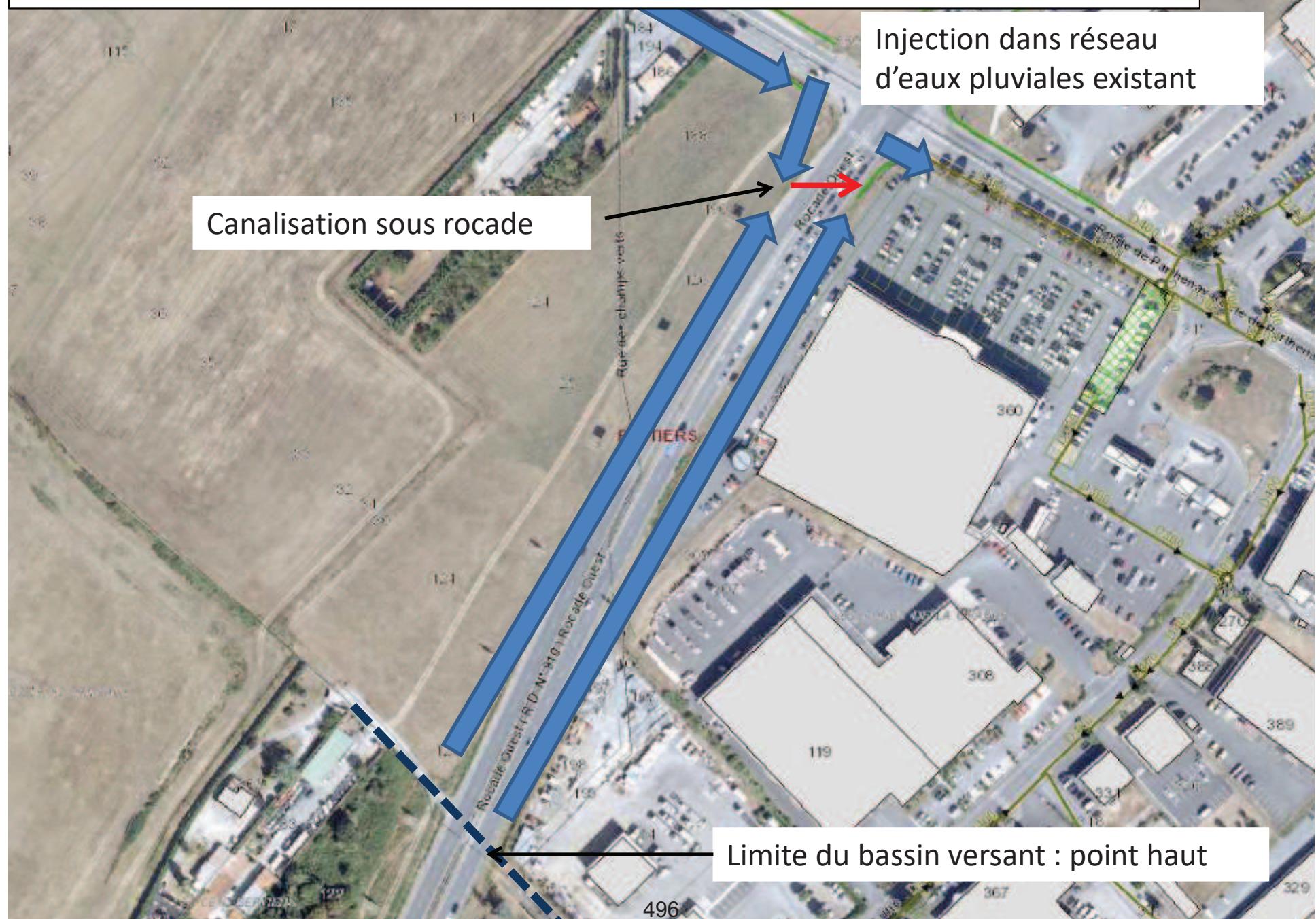




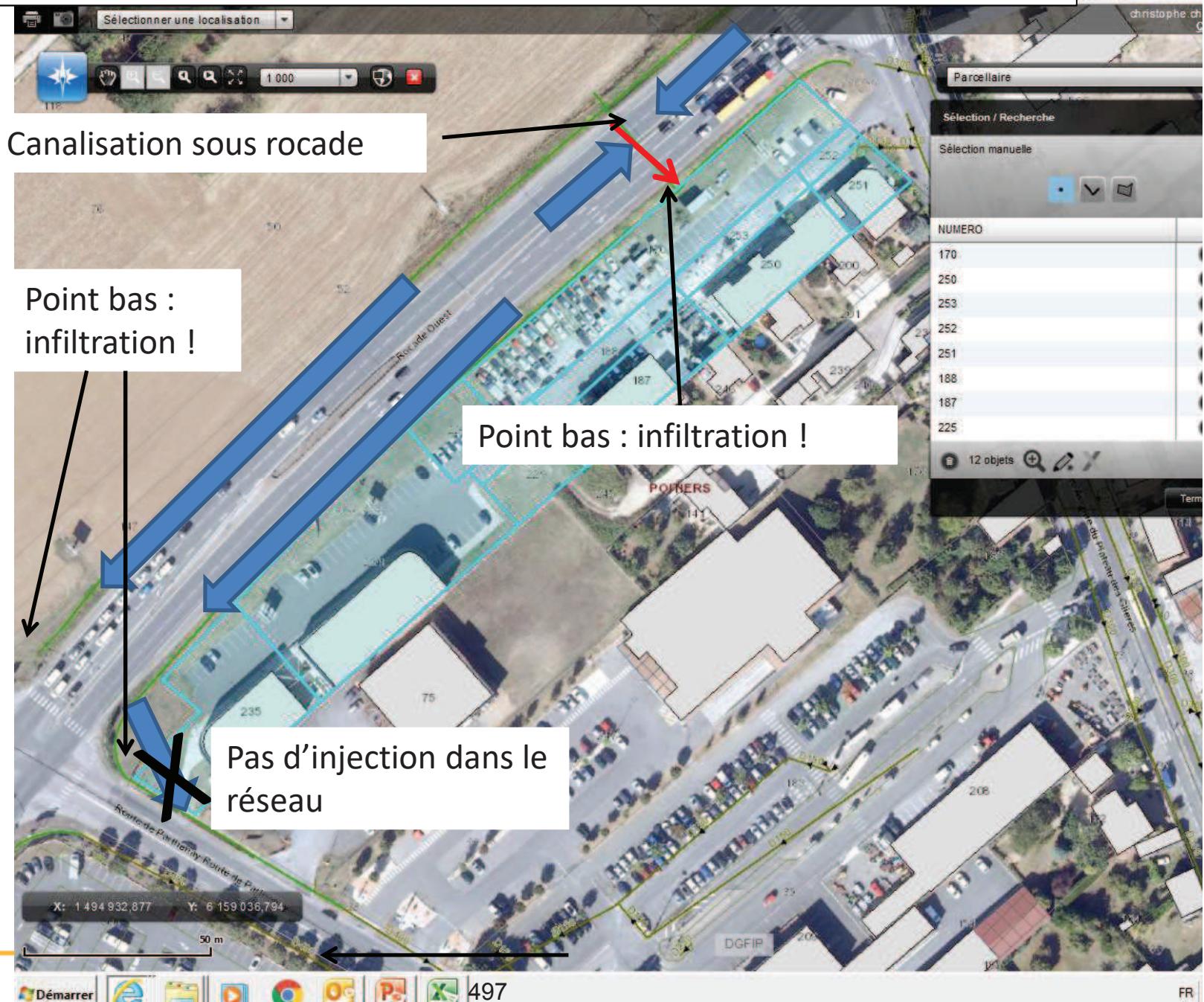
Partie amont du bassin versant : Voirie départementale : 1 800 + 11 700 + 2900 + 3 400 m²
Soit 19 800 m² (2 ha) / Volume à stocker : 1 188 m³



Fonctionnement actuel de la zone amont (voirie départementale)



Fonctionnement actuel de la zone amont (voirie départementale)



Partie n°1 : Voirie départementale : 1 800 m2

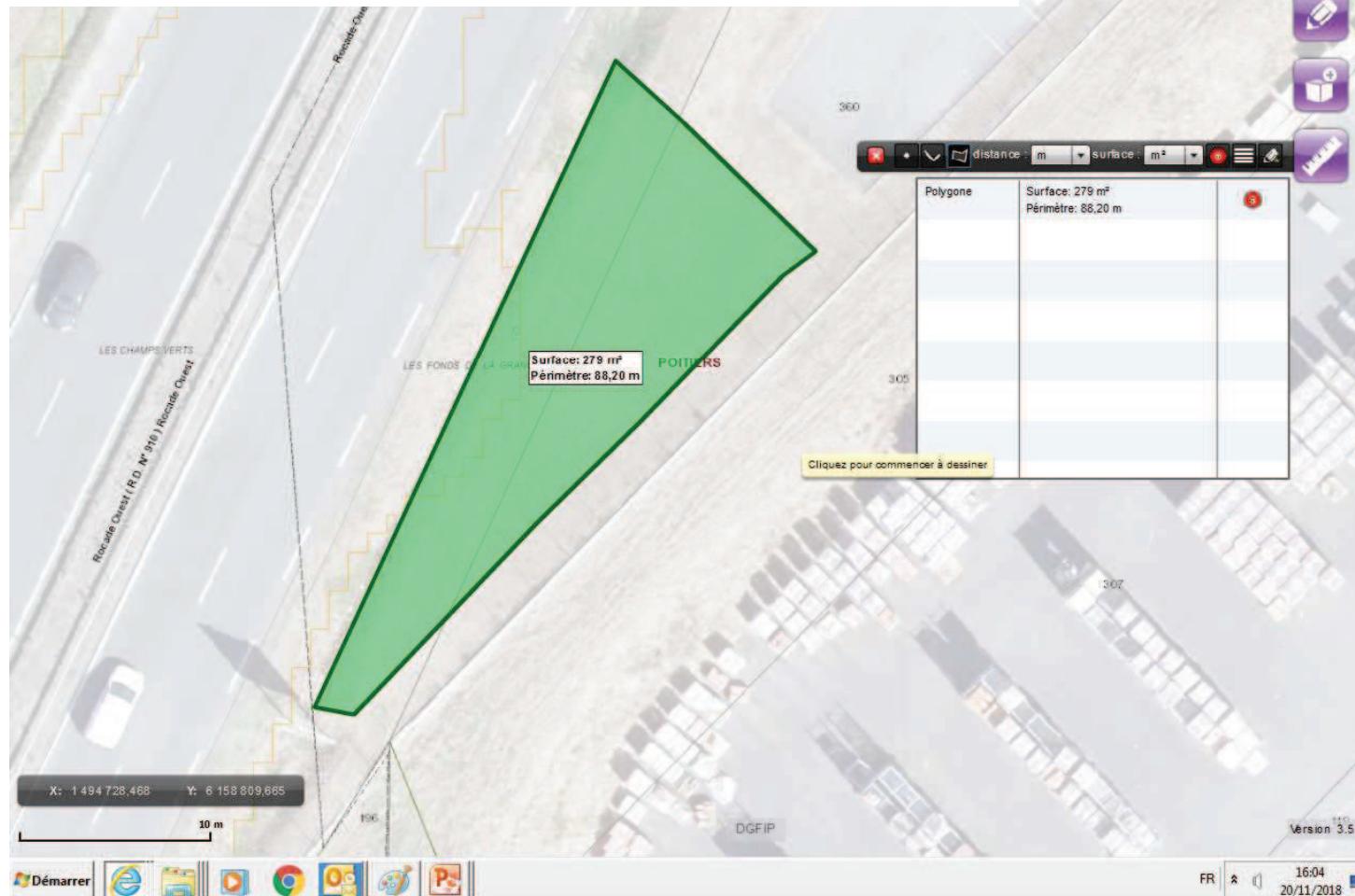
Volume à stocker : 100 m³



Surface disponible : 280 m² / stockage de 100 m³

Hauteur de stockage entre 30 et 70 cm

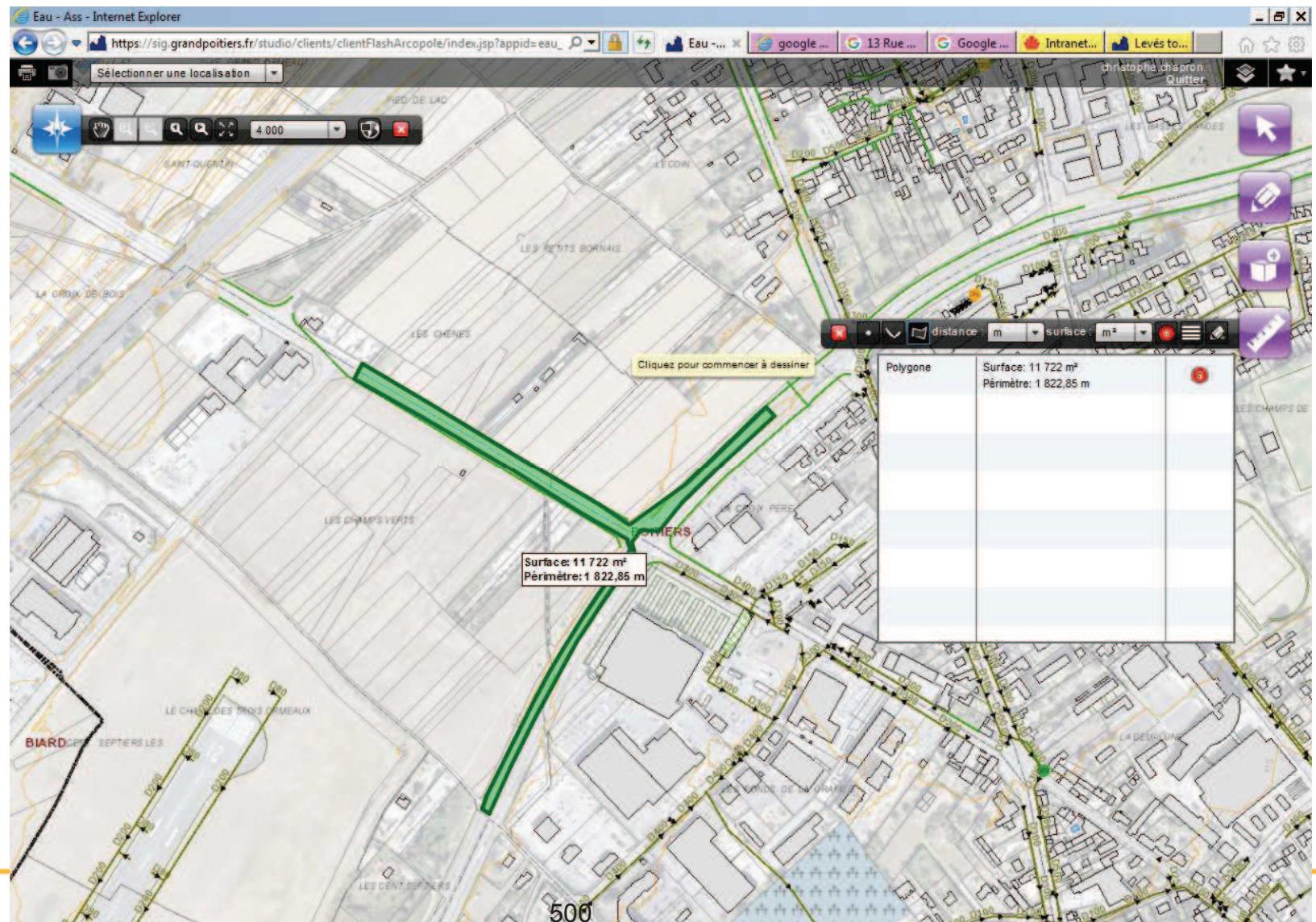
Accord de principe de M. PERROT / courrier de demande d'accord pour essais de perméabilité et étude de dimensionnement envoyé
Devis essais perméabilité demandé



Partie n°2 : Voirie départementale : 11 700 m²

Il faut une pluie très violente pour que ce bassin versant « prenne vie »

Volume à stocker : 700 m³



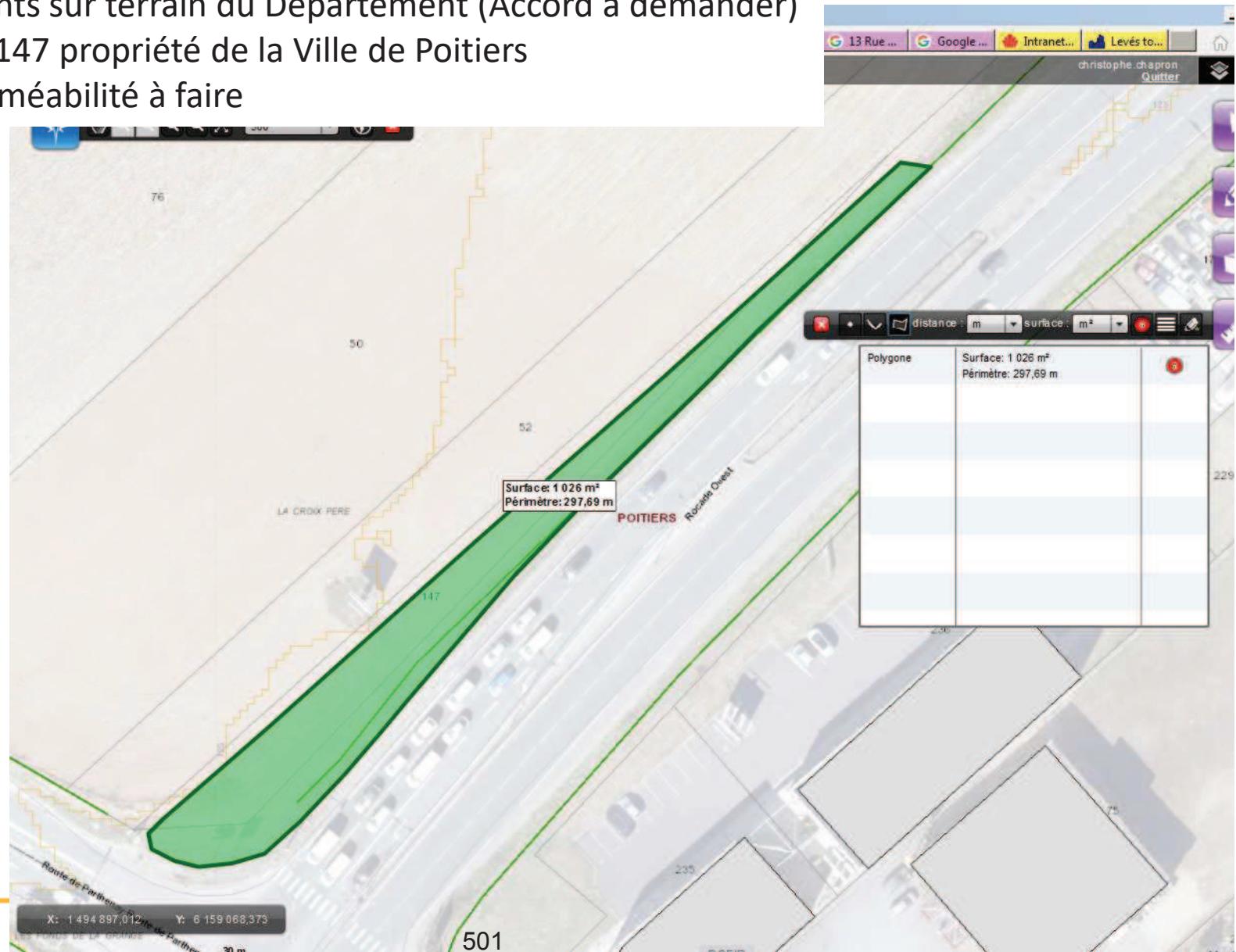
Surface disponible : 1 000 m² / stockage de 700 m³

Hauteur de stockage de 70 cm

Aménagements sur terrain du Département (Accord à demander)

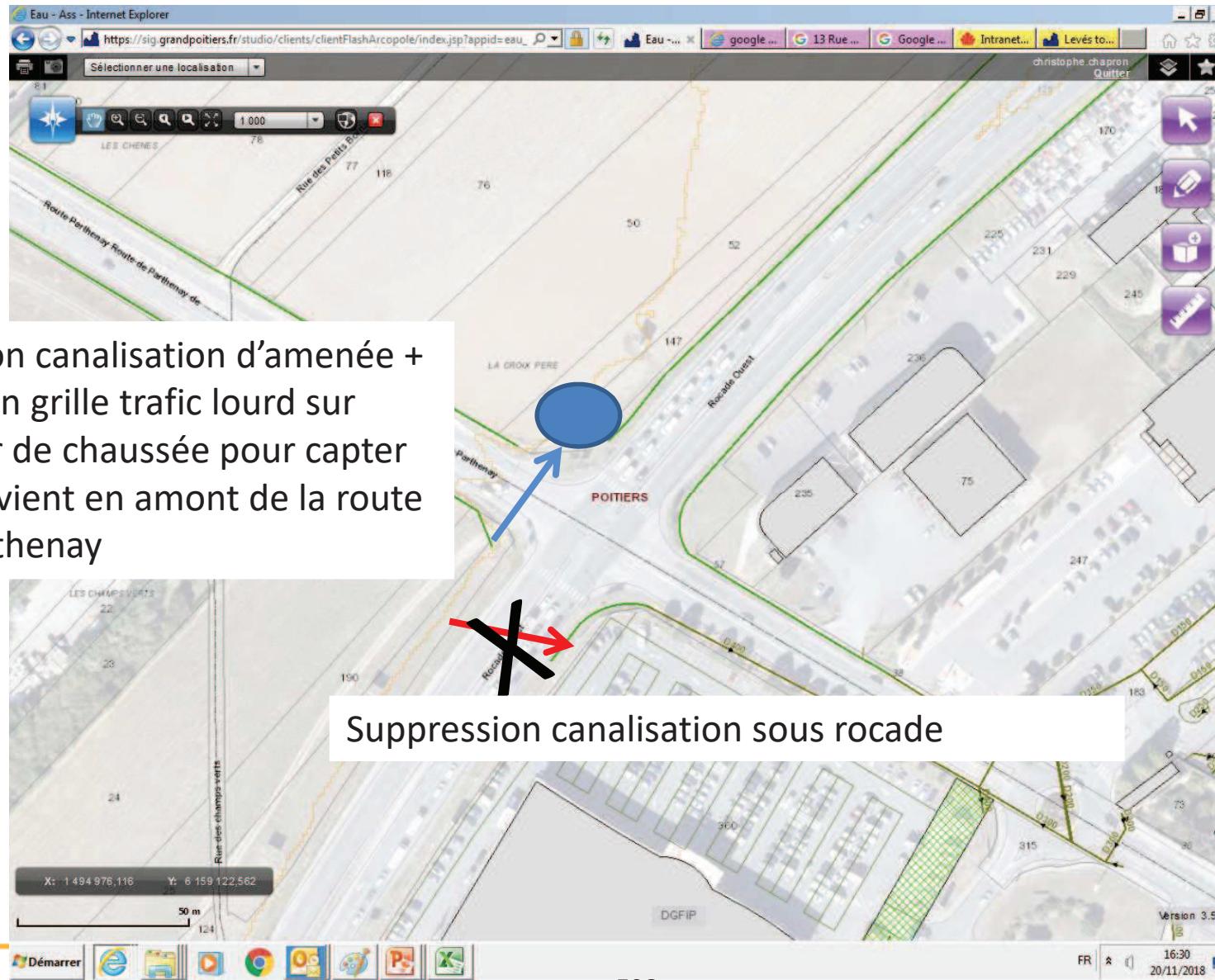
/ Parcille n°147 propriété de la Ville de Poitiers

Essais de perméabilité à faire



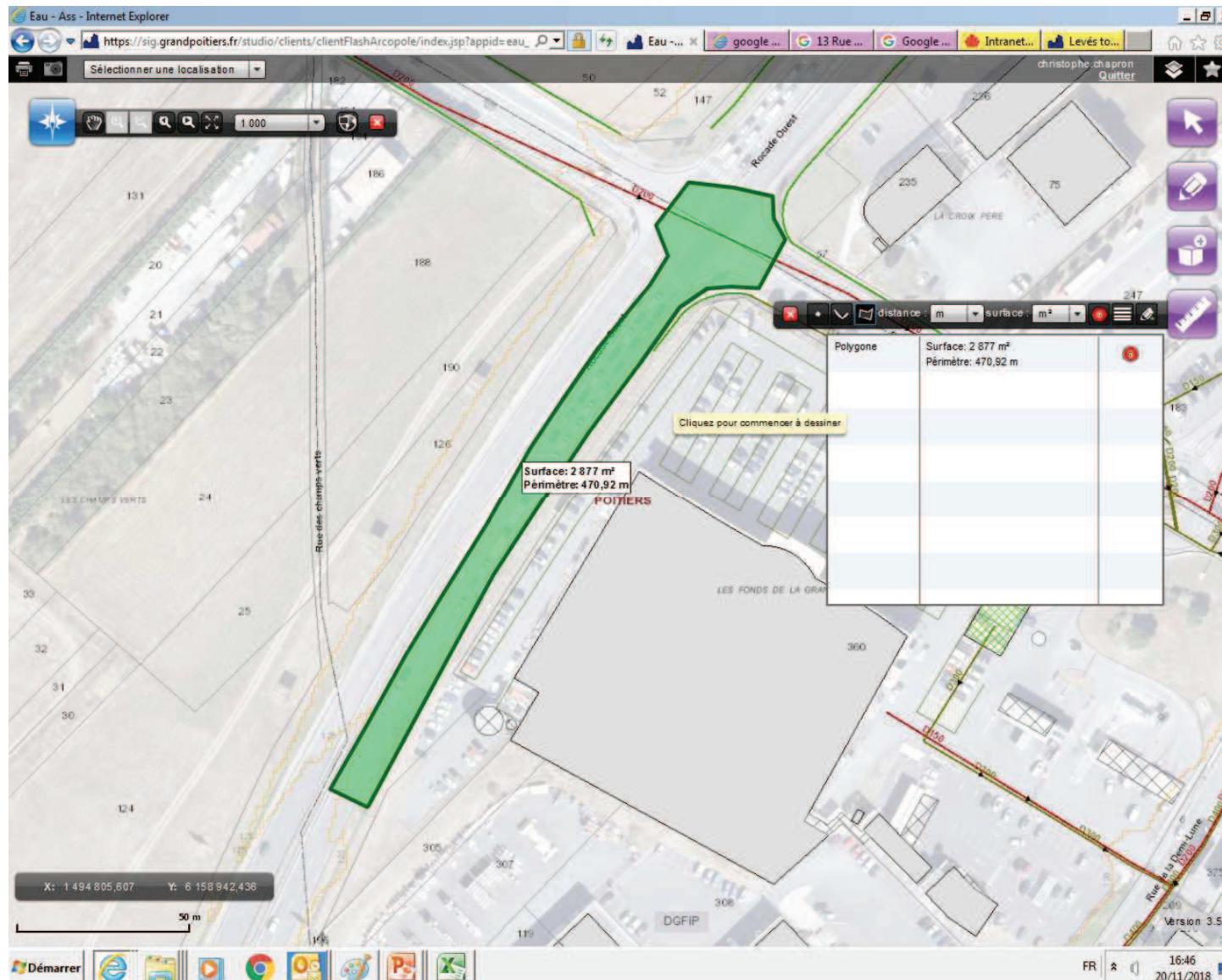
Travaux à prévoir :

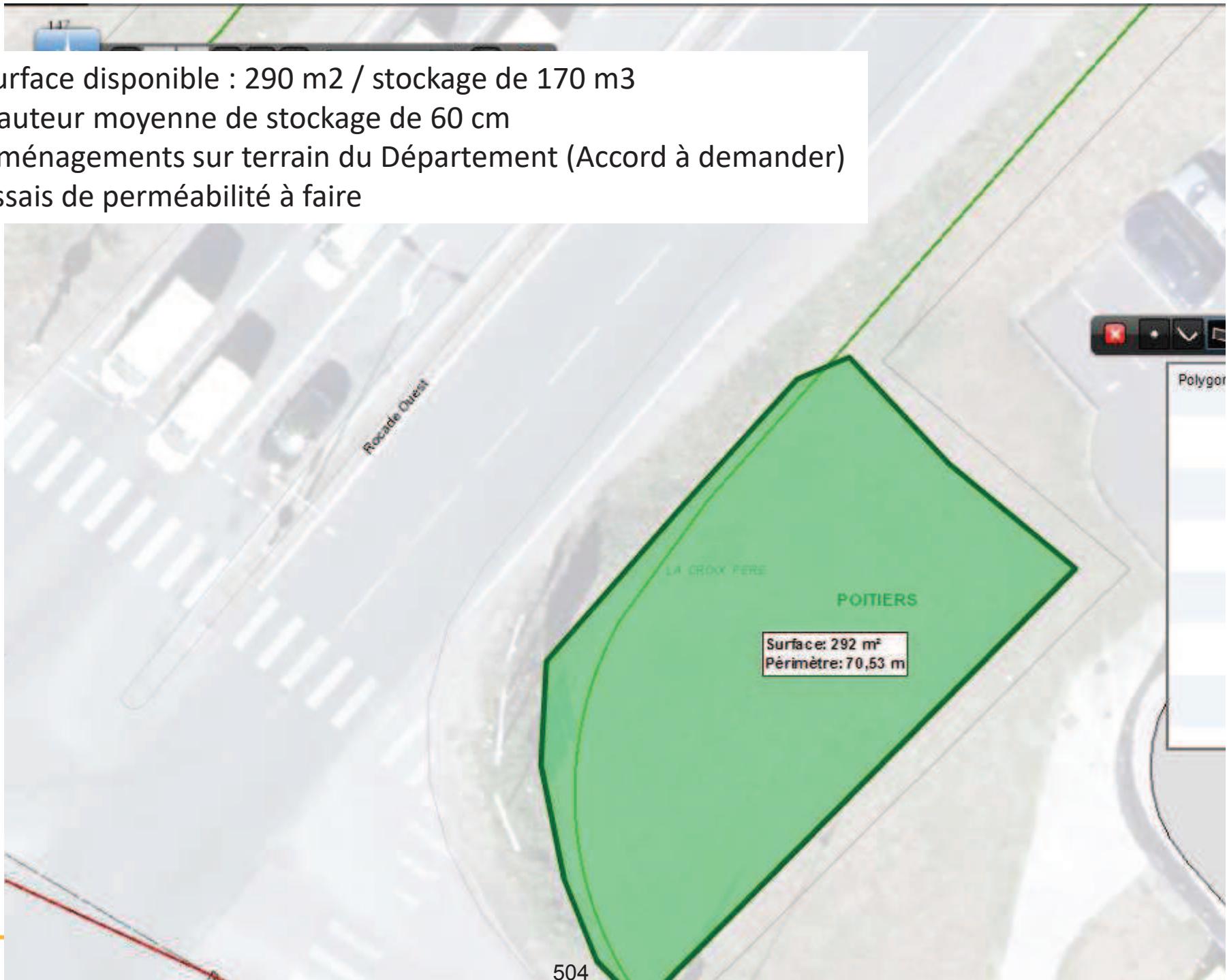
Aménagement de l'espace pour la gestion des eaux de pluie



Partie n°3 : Voirie départementale : 2 800 m²

Volume à stocker : 170 m³





Surface disponible : 290 m² / stockage de 170 m³

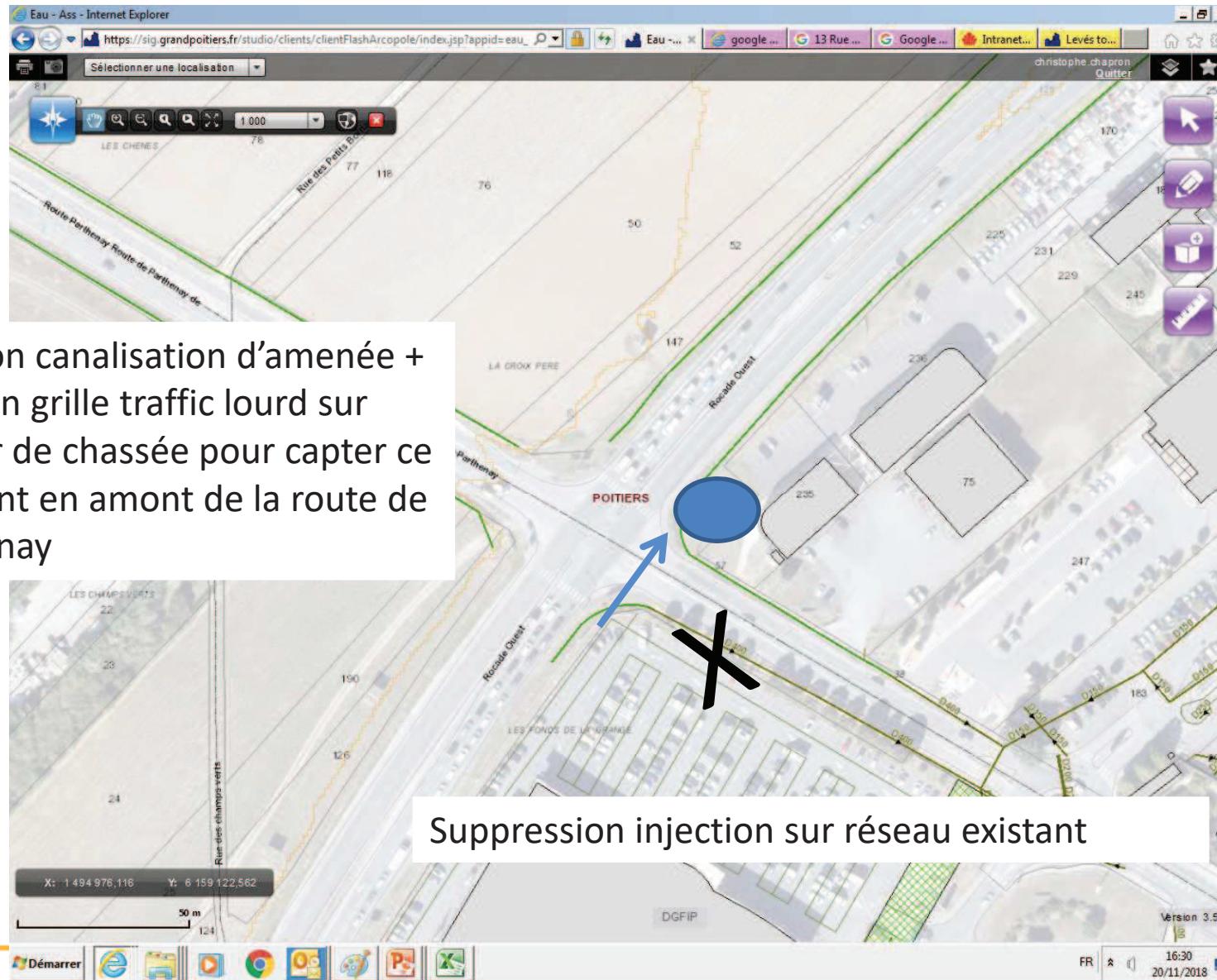
Hauteur moyenne de stockage de 60 cm

Aménagements sur terrain du Département (Accord à demander)

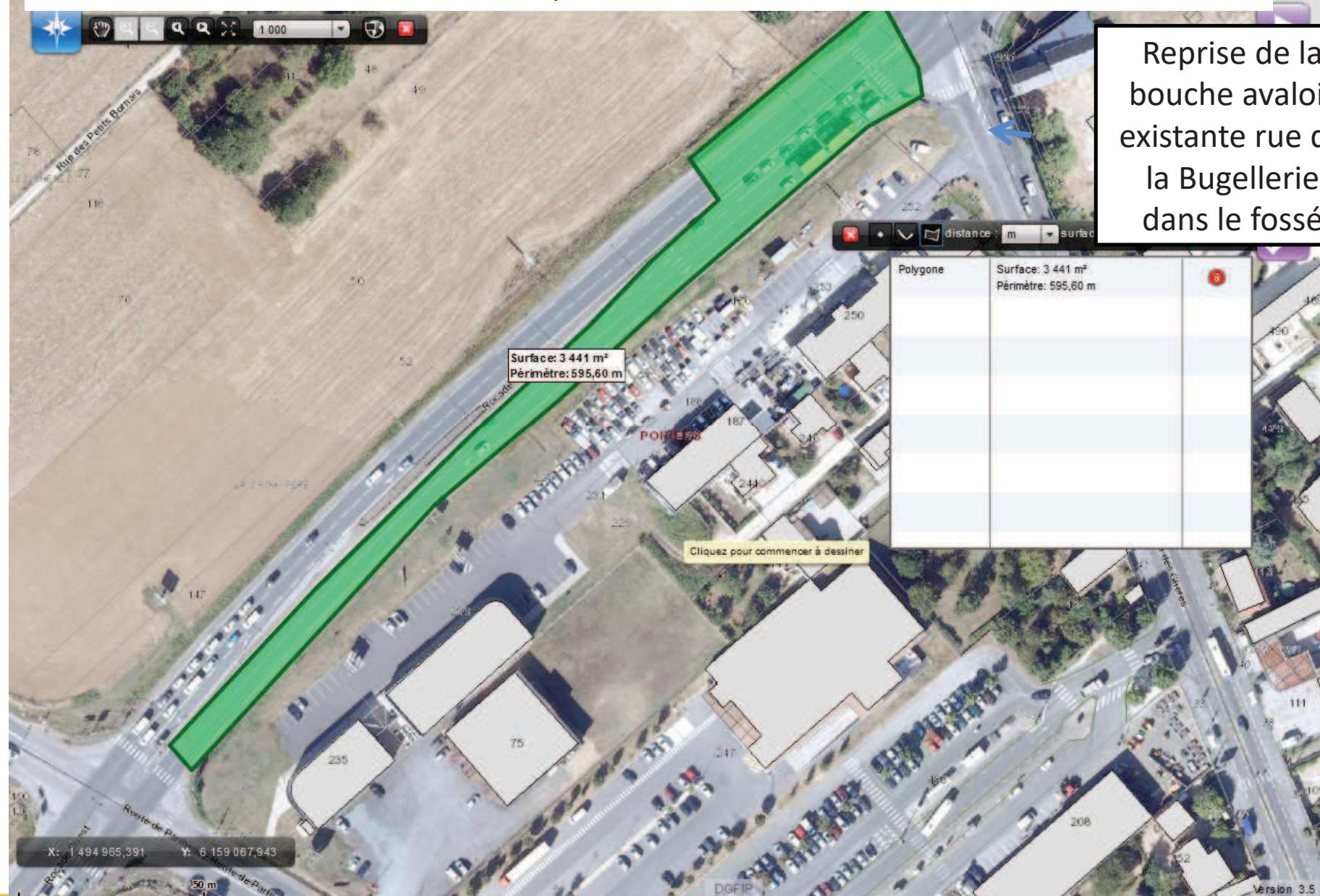
Essais de perméabilité à faire

Travaux à prévoir :

Aménagement de l'espace pour la gestion des eaux de pluie



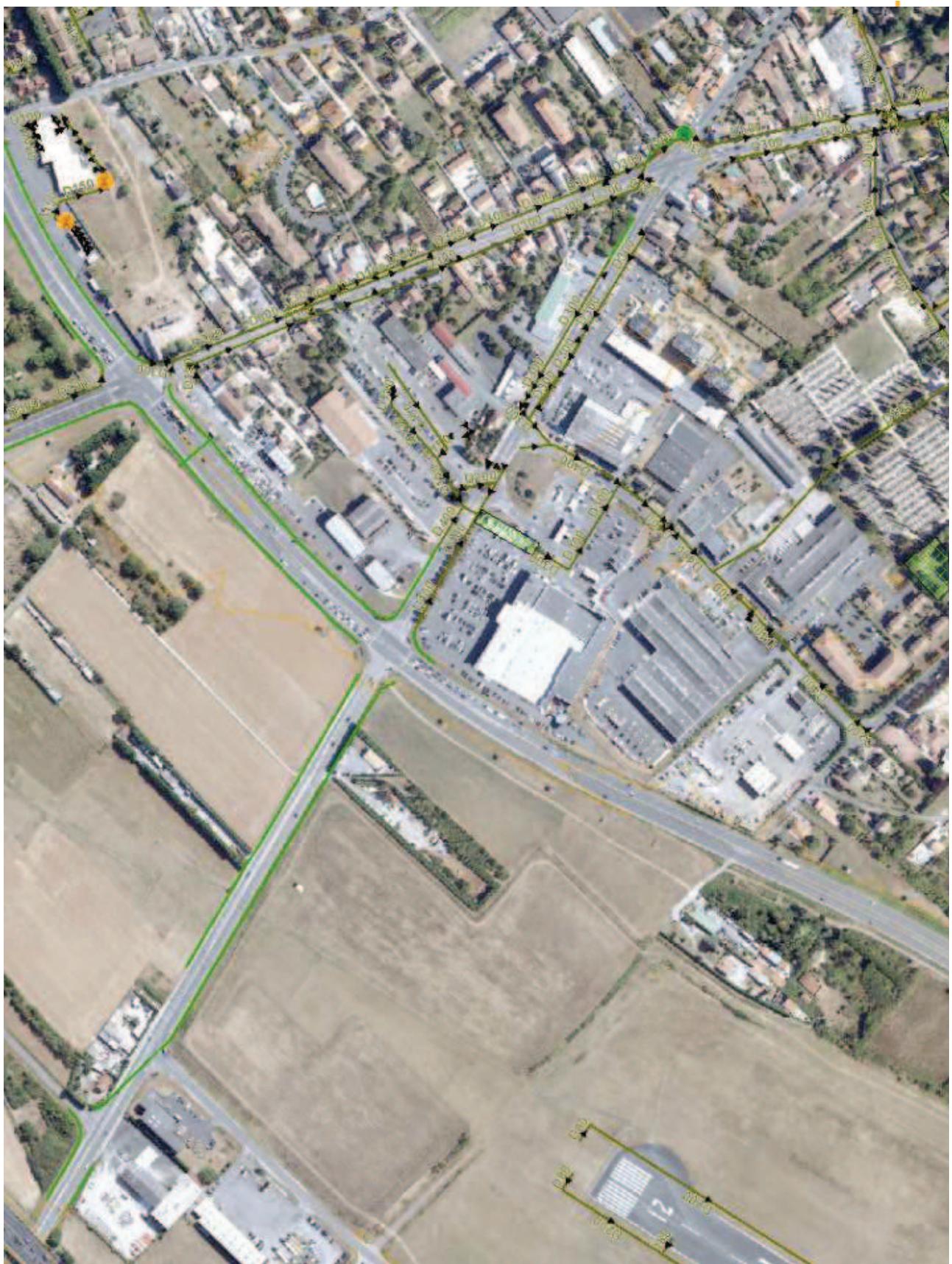
Partie 4 : Gestion à conserver identique à l'existant en retravaillant les fossés existants



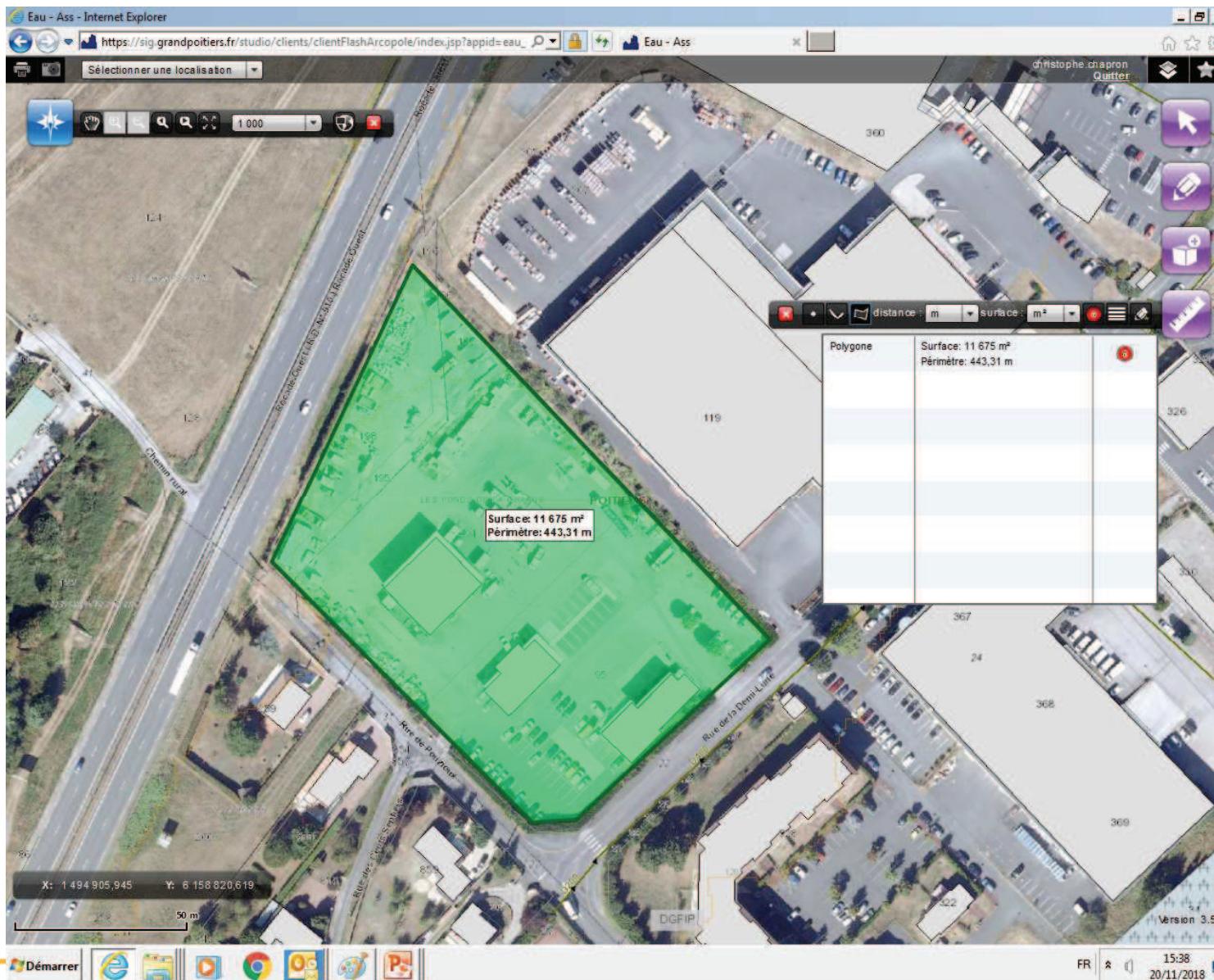
Reprise de la
bouche avaloir
existante rue de
la Bugellerie
dans le fossé

PISTES DE TRAVAIL SUR LE RESTE DU BASSIN VERSANT

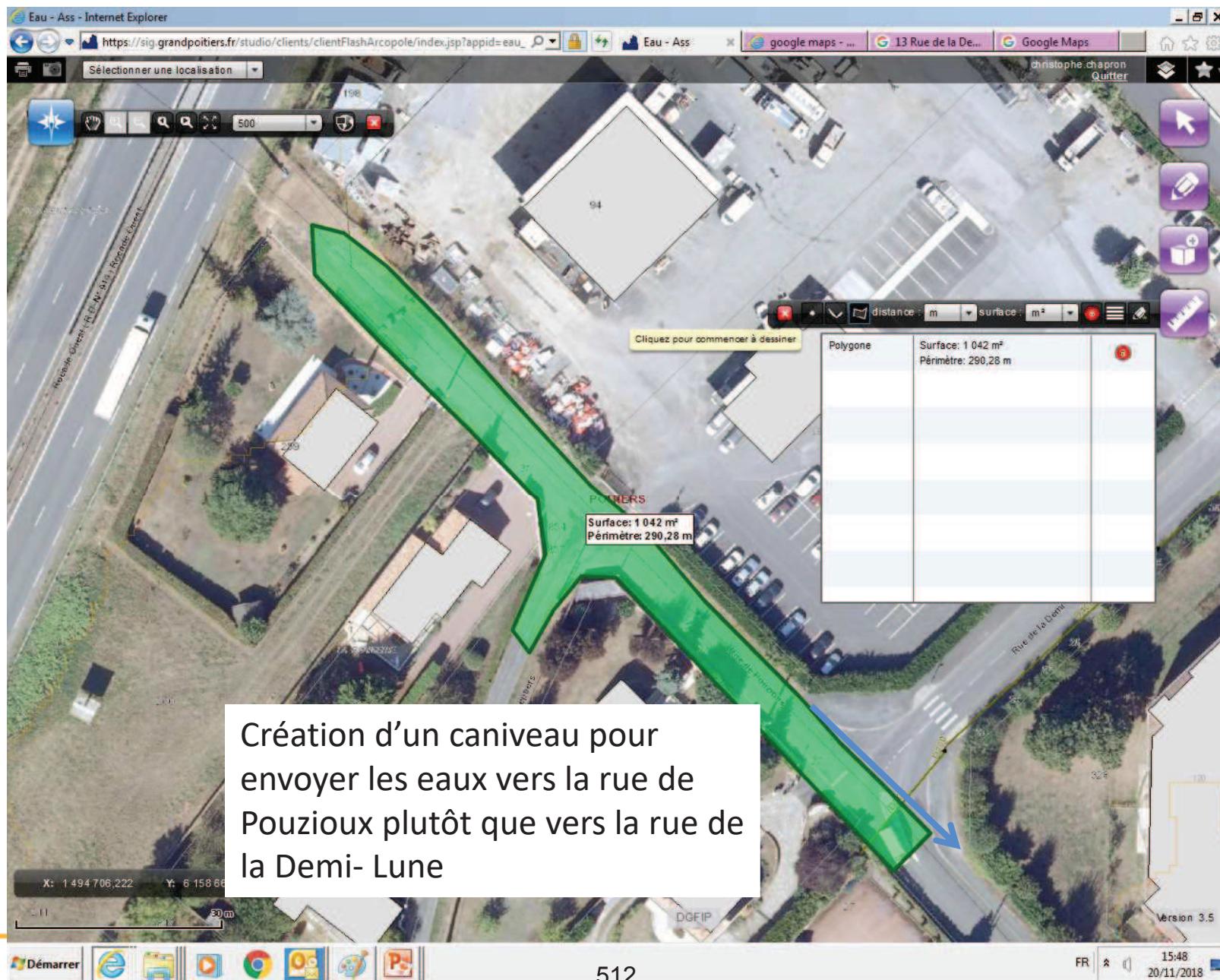
EUROVIA

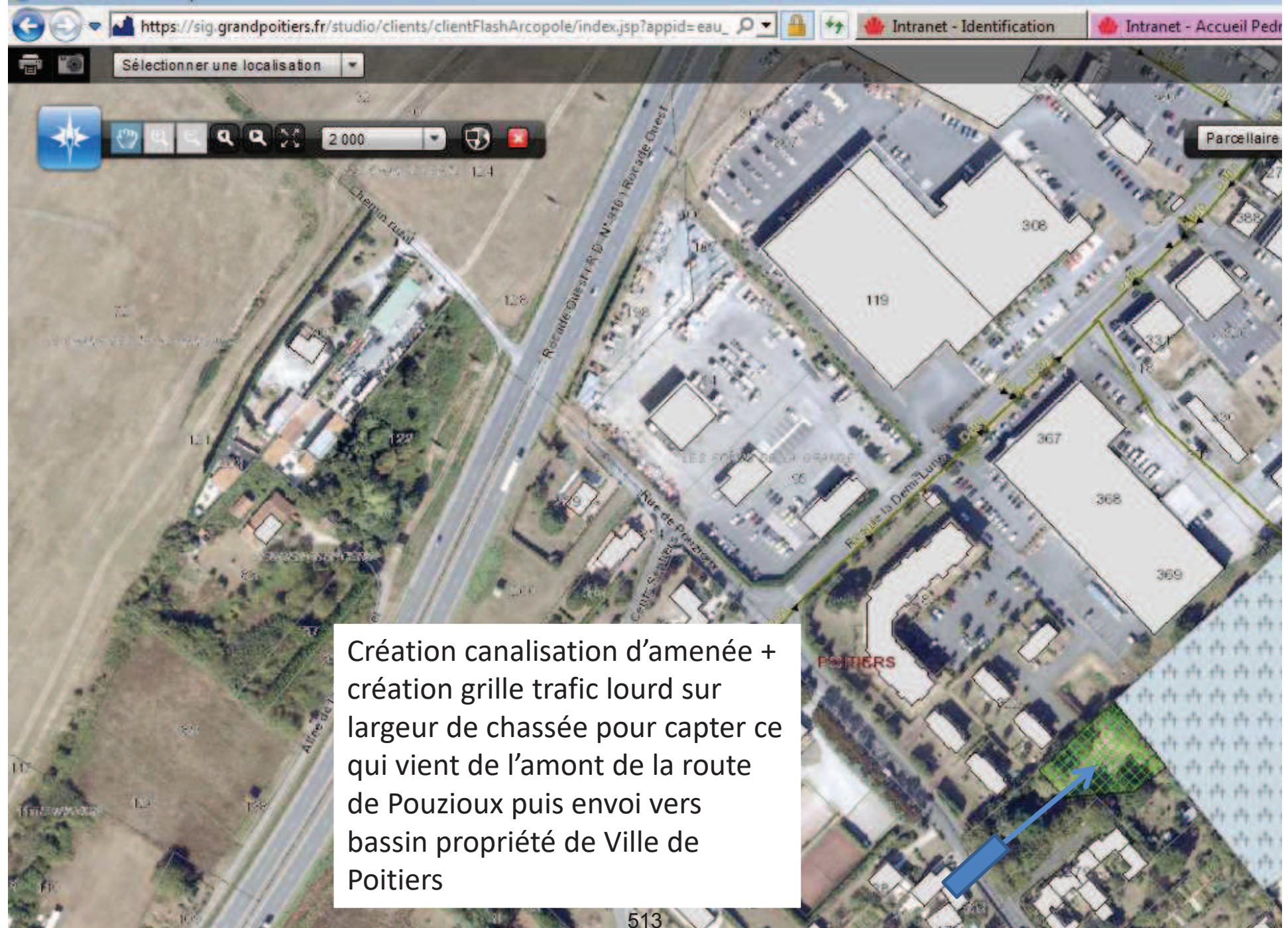


Eurovia (1,1 ha) : gestion à la parcelle à vérifier ?

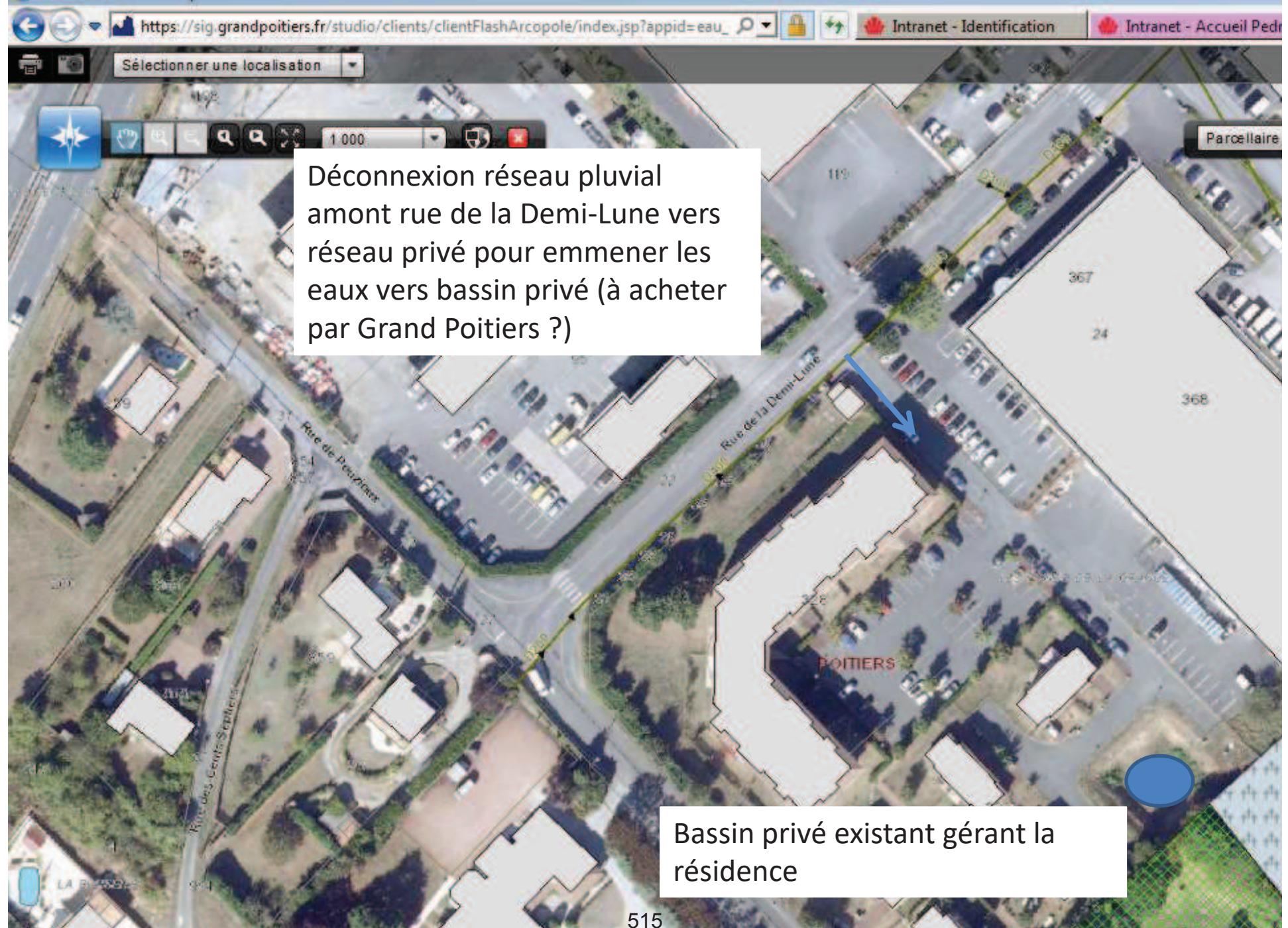


RUE DE POUZIOUX





AMONT RUE DEMI-LUNE





PARCOBUS : VERIFIER LA GESTION A LA PARCELLE

création grille trafic lourd sur largeur de chassée pour capter ce qui vient de l'amont du Parcibus + raccordement sur réseau pluvial avenue du Plateau des Glières

Si pas de gestion à la parcelle : essais perméabilité

X: 1 495 208,751 Y: 6 159 096,618

50 m

Démarrer Internet Explorer Google Chrome Microsoft Word Microsoft Excel

518

FR 16:19 22/11/2018

GRAND POITIERS

Communauté urbaine

Hôtel-de-Ville - 15 place du Maréchal Leclerc - CS 10569 - 86021 POITIERS CEDEX - Tél. 05 49 52 35 35 - Fax 05 49 52 39 80

BEAUMONT-SAINT-CYR - BÉRIGES - BIARD - BIGNOUX - BONNES - BUXEROLLES - CELLE-L'ÉVESCAULT - CHASSENEUIL-DU-POITOU - CHAUVIGNY - CLOUÉ - COULOMBIERS - CROUTEILLE
CURZAY-SUR-VONNE - DISAY - FONTAINE-LE-COMTE - JAUDRES - JAUNAY-MARIGNY - JAZENEUIL - LA CHAPELLE-MOULIÈRE - LA PUIVE - LAVOUX - LIGUÉ - LINIERS - LUSIGNAN
MINALOUX-BEAUVOIR - MICNE-AUXANCES - MONTAMISE - POUILLE - ROUILLE - SAINT-BENOIT - SAINT-RADECONDE - SAINT-GEORGES-LES-BAILLARCEAUX - SAINT-JULIEN-L'ARS
SAINT-SAUVANT - SANXAY - SAVIGNY-LÉVESCAULT - SEVRES-ANXAUMONT - TERCE - YOUNEUIL-SOUS-BIARD